



MARCHE PUBLIC DE SERVICE

OBJET DU MARCHÉ :

***SOUSCRIPTION
DE POLICES D'ASSURANCES
Risques généraux***

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

**Procédure adaptée Article L 2123-1 du Code de la
Commande Publique**

Remise des Offres :

- date limite de réception des offres : vendredi 09 octobre 2026
- heure limite de réception des offres : 12 heures

1°) DEMANDEUR :

COMMUNE DE PRALOGNAN-LA-VANOISE (Savoie) 306, Rue de Chasseforêt 73710 PRALOGNAN-LA-VANOISE Téléphone 04.79.08.71.23	
PERSONNE RESPONSABLE DU MARCHÉ	Madame le Maire – Mme Martine BLANC
OBJET DU MARCHÉ	SOUSCRIPTION DE POLICES D'ASSURANCES RISQUES GÉNÉRAUX
MODE DE PASSATION CHOISI	PROCEDURE ADAPTEE
DATE D'EFFET	1 ^{ER} janvier 2027
DUREE	4 ANS
DATE & HEURE LIMITES DE REMISE DES OFFRES	VENDREDI 09 OCTOBRE 2026 A 12 HEURES

2°) OBJET DU MARCHÉ

La présente consultation est lancée par la Commune de Pralognan-La-Vanoise afin de souscrire auprès d'un ou plusieurs intermédiaires d'assurances et/ou d'un ou plusieurs assureurs des polices d'assurances destinées à couvrir l'ensemble de ses risques, à compter du 1^{er} janvier 2024, ce dans le cadre de l'application des dispositions du Code de la commande publique.

Le présent marché comporte 4 lots :

- 1^{er} lot : Dommages aux biens et risques annexes
- 2^e lot : Responsabilités communales, responsabilité civile et risque annexes
- 3^e lot : Flotte automobile et risques annexes
- 4^e lot : Protection juridique

Chaque lot pourra faire l'objet d'une séparation des garanties en plusieurs contrats, étant entendu que chaque lot forme un marché indivisible.

3°) MODE DE CONSULTATION

PROCÉDURE ADAPTÉE OUVERTE < 90K €

4°) DATE D'EFFET ET DUREE DU PRESENT MARCHÉ

Le présent marché prendra effet au 1^{er} janvier 2027.

Le présent marché est conclu pour une durée de 4 ans.

5°) DATE ET HEURE LIMITES DE RECEPTION DES OFFRES :

Les offres devront être déposées sur la plateforme www.marches-securises.fr, **AVANT LE VENDREDI 09 OCTOBRE 2026 A 12 HEURES.**

6°) RÉSERVES AU CAHIER DES CHARGES

Il est demandé aux candidats d'étudier attentivement chacune des clauses composant les CCTP. **Leurs réserves (refus ou modification de certaines clauses) devront être expressément précisées en mentionnant le n° du lot, n° de la page et le n° de la clause – le cas échéant le paragraphe de la clause auquel les réserves ou les modifications sont apportées.**

Seules les modifications et exclusions figurant en texte complet dans les réserves pourront être invoquées par l'organisme assureur.

IMPORTANT : tout intermédiaire d'assurances devra fournir :

- un pouvoir spécifique délivré par l'organisme assureur concerné pour l'acceptation de toutes les clauses du présent cahier des charges sans exception ni réserve,
- le présent cahier des charges complété par l'organisme assureur portant paraphe à chaque page, cachet et signature en dernière page,

faute de quoi il sera considéré que celui-ci n'a accepté aucune clause du cahier des charges.

Avant attribution, la personne responsable du marché pourra demander aux candidats les précisions qu'elle jugera utiles pour effectuer la comparaison des offres, afin d'attribuer le marché au candidat présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

La personne responsable du marché pourra considérer comme infructueux un lot si l'importance des réserves faites par l'ensemble des candidats rend leurs offres trop éloignées des besoins de garanties d'assurance qu'elle a exprimés dans les CCTP.

11°) CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION A TELECHARGER PAR CHAQUE CANDIDAT :

Le présent marché est composé des pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- Acte d'engagement par lot
- CCAP commun à tous les lots
- CCTP par lot.

12°) RENSEIGNEMENTS

Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus par courriel auprès de : Mme Nathalie MONIER
nathalie.monier@mairiepralognan.fr

Les candidats pourront poser leurs questions sur la présente procédure via la plateforme
www.marches-securises.fr au plus tard avant le 18 septembre 2026 à 12 heures.

Il sera répondu à tous les candidats au plus tard le 25 septembre 2026.

13°) DOSSIER DE CONSULTATION

Le DCE est téléchargeable sur www.marches-securises.fr.

Le maire,

Mme Martine BLANC

7°) CONTENU DES OFFRES :

Les offres devront être rédigées en français et en euros.

Chaque offre devra contenir outre les documents de candidature:

- 1. l'acte d'engagement du lot concerné, dûment complété avec date, paraphes sur toutes les pages, cachet et signature,
2. le CCAP, avec date, paraphes à toutes les pages, cachet et signature
3. le CCTP du lot concerné, avec date, paraphes à toutes les pages, cachet et signature
4. les annexes de spécifications par lot portant réserves éventuelles au CCTP : se reporter au 6°) ci-dessus,
5. la « lettre d'engagement services » du lot concerné,
6. un projet de contrat comportant l'ensemble des textes auxquels il est soumis (conditions générales, particulières, spéciales,...)

Le délai de validité des offres est de **90 jours** à compter de la date limite de remise des offres.

Des contrats de coassurance pourront être proposés par des groupements conjoints d'assureurs sous réserve que l'éventuel partage des risques entre co-assureurs soit établi sur la base d'un pourcentage de couverture attribué par le groupement à chacun de ses membres et que celui-ci soit détaillé dans l'offre. Le groupement devra être représenté par un mandataire.

8°) MODALITES DE PAIEMENT :

Les sommes dues en application des dispositions du présent marché, seront versées annuellement d'avance par mandat administratif, le délai de paiement étant fixé à 30 jours maximum à compter de la date de réception de la facture.

9°) JUSTIFICATIFS À FOURNIR PAR LES CANDIDATS :

- Certificats et déclarations mentionnés aux articles 45 et 46 du code des marchés publics,
- Attestation d'assurances
- Agrément de la compagnie
- Références de prestations similaires datant de moins de trois ans
- Déclaration des chiffres d'affaires de trois derniers exercices
- Mandat détaillé de la compagnie au courtier
- Attestation de RC professionnelle du courtier

En cas de candidature par l'intermédiaire d'un courtier les pièces sont à fournir à la fois pour la compagnie et pour le courtier lui-même

10°) CRITÈRES QUI SERONT UTILISÉS LORS DE L'ATTRIBUTION DU MARCHÉ

Les offres seront appréciées en fonction des critères classés dans l'ordre hiérarchique et selon les pondérations suivantes :

1°) taux d'acceptation des clauses du CCTP par lot tenant compte des exclusions des garanties : 35 %

2°) montant des primes annuelles : 30 %

2°) montant des franchises applicables : 20 %

4°) mémoire technique présentant les modalités de gestion des sinistres (délais d'indemnisation, délais d'expertise, plateforme de gestion, etc) : 15 %

Chaque critère sera noté sur 10 pour obtenir après pondération une note globale sur 100. Pour le critère de prix, la note sera calculée selon la formule suivante :

$$\text{note du candidat examiné} = \text{note maximale (10)} \times \text{prix le plus bas} / \text{prix évalué.}$$

La Commune se réserve le droit de recourir à la négociation avec les deux candidats les mieux classés à l'issue de l'analyse des offres. Cependant la commune pourra ne pas tenir compte des négociations si les offres négociées ne lui conviennent pas.